

Se former aux métiers d'art

LEXIQUE

- BMA** : brevet des métiers d'art.
- BM** : brevet de maîtrise, formation continue.
- BP** : brevet professionnel.
- BTM** : brevet technique des métiers.
- BTMS** : brevet technique des métiers supérieur.
- BTS** : brevet de technicien supérieur.
- CAP** : certificat d'aptitude professionnelle.
- CFA** : centre de formation des apprentis.
- CTM** : certificat technique des métiers.
- DMA** : diplôme des métiers d'art.
- DNAP** : diplôme national d'arts plastiques.
- DNAT** : diplôme national d'arts et techniques.
- DNSEP** : diplôme national supérieur d'expression plastique.
- DSAA** : diplôme supérieur d'arts appliqués.
- ESAA** : école supérieure d'arts appliqués (Boule, Estienne, Duperré, Olivier de Serres, etc).
- Ecoles spécialisées** : ENSAD, ENSBA, ENSCI, INP, etc.
- STD2A** : sciences et technologies du design et des arts appliqués.



Marché du travail



Mention complémentaire, une année de spécialisation optionnelle.



Mise à niveau arts appliqués, une année pour les élèves qui ne viennent pas d'un cursus arts appliqués.



Une année de préparation est souvent nécessaire pour être accepté dans ces écoles.

DMA

2 ans
8 spécialités
Après un BMA, un bac pro de la spécialité, un bac STI option arts appliqués, un autre bac complété par une année de mise à niveau

BMA

2 ans
12 spécialités
Après un CAP

BAC Pro

3 ans
Spécialité bac pro artisanat et métiers d'art
Après la 3e, éventuellement après un CAP avec un bon dossier

CAP

2 ans
80 spécialités métiers d'art
Après la 3e, un CAP validé ou un diplôme de niveau supérieur

À noter : il existe d'autres passerelles entre les différents cursus.

